

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 12

Artikel: Défense de la route du pied du Jura
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense de la route du pied du Jura

Le groupement pour la défense des intérêts de la route du pied du Jura a voté une résolution qui a été adressée au Conseil fédéral, aux gouvernements cantonaux de Vaud, Neuchâtel, Soleure et Berne, aux villes et communes de la région intéressée et aux associations touristiques.

Voici cette résolution :

« Le comité du groupement pour la défense des intérêts de la route du pied du Jura, réuni à La Neuveville le 1^{er} décembre 1950, se conformant à une décision prise par son assemblée générale tenue à Bienne le 16 novembre, à laquelle participaient 77 personnes déléguées par les cantons, les communes, les associations économiques et touristiques des régions desservies par la route du pied du Jura constate :

a) que la route empruntant les rives nord des lacs de Bienne et de Neuchâtel et traversant des territoires de grande importance économique, doit être adaptée sans retard aux exigences du trafic routier moderne ;

b) que, cela étant réalisé, il est superflu de construire une nouvelle route au sud de ces lacs.

» Le groupement préconise par conséquent un tracé modernisé, passant au nord des lacs de Bienne et de Neuchâtel et insiste pour que les travaux soient étudiés et réalisés de toute urgence. Dès lors, le groupement prie les autorités fédérale et cantonales compétentes de ne pas retenir le projet de la Société suisse des routes automobiles. »

MARCHÉ DU TRAVAIL

1. Relevé du chômage dans quelques localités importantes du Jura Fin novembre 1950

Communes : Delémont (D), Laufon (L), Moutier (M), La Neuveville (N), Porrentruy (P), Reconvilier (R), Saint-Imier (S), Tavannes (T), Tramelan-dessus (Tr). Les chiffres représentent des chômeurs complets cherchant un emploi.

	D	L	M	N	P	R	S	T	Tr
Sylviculture, pêche			—	—	—		—	1	—
Denrées alimentaires, boissons, tabacs			—	—	1		—	—	—
Industrie du bâtiment			5	3	13		—	1	2
Métallurgie, construction de machines			—	—	2		—	—	—
Horlogerie, bijouterie			1	—	—		1	—	—
Commerce et administration			—	—	—		—	1	—
Fin novembre 1950	?	?	6	3	16	?	1	3	2
Fin octobre 1950	4	?	7	?	7	?	1	3	?
Fin septembre 1950	2	0	8	0	2	2	0	2	0